

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 113

Artikel: La quinzaine féministe : le suffrage féminin : à Genève, à Glaris. - Les votations et élections du 30 janvier. - Le chômage

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256607>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ÉTRANGER... » 6.50
Le Numéro.... » 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

12 insert. 24 insert
La case, Fr. 45.— 80.—
2 cases, » 80.— 160.—
La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : La quinzaine féministe: le suffrage féminin à Genève, à Glaris; les votations et élections du 30 janvier; le chômage: E. Gd. — Quelques simples calculs: LA RÉDACTION. — De-ci, de-là... — Les femmes et les livres: JAQUELINE DE LA HARPE. — La question du cinématographe en Suisse: MAURICE VEILLARD. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

A NOS ABONNÉS DE L'ÉTRANGER. — Nous serons très reconnaissantes à tous ceux de nos abonnés de l'étranger qui ne l'ont pas encore fait de bien vouloir nous adresser le montant de leur abonnement pour 1921 (6 fr. 50) par mandat postal international. Il nous est en effet trop difficile, vu les différences du change, de les prendre par remboursement: aussi serons-nous dans l'obligation de supprimer le service de notre journal à ceux dont nous n'aurons pas reçu de mandat au 1^{er} mars 1921.

L'Administration du MOUVEMENT FÉMINISTE

La quinzaine féministe

Le suffrage féminin: à Genève, à Glaris - Les votations et élections du 30 janvier - Le chômage

Par le jeu tout naturel de la loi sur l'initiative populaire et du règlement du Grand Conseil, notre Parlement genevois a été appelé à se livrer mercredi dernier 2 février, au tour de préconsultation nécessaire sur le « projet de loi émané de l'initiative populaire, modifiant l'art. 21 de la Constitution genevoise concernant l'exercice des droits politiques des citoyens des deux sexes. » Et l'on n'aura pas à se plaindre cette fois que la discussion ait été étranglée: deux pleines heures d'horloge, soit les deux bons tiers de la séance, et vingt-un orateurs, s'arrachant parfois même la parole.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que notre Grand Conseil délibère sur la reconnaissance de nos droits politiques. En 1914, déjà, lors des discussions sur l'accession des femmes aux tribunaux de prud'hommes, c'était en réalité le principe du suffrage des femmes que l'on avait passionnément agité. En 1917-1918, projet de loi Guillermin sur le suffrage municipal, qui fut indéfiniment ajourné, pour employer un pléonasme, soit proprement enterré en premier débat. En 1919, préconsultation sur le projet de loi Guinand, — projet de loi qui ne dépassa pas cette étape son auteur n'ayant pas été réélu aux élections législatives de cette même année. Tous les deux ans donc, ou à peu près, depuis sept ans, ce sujet revient à l'ordre du jour.

C'est pourquoi nous savions que la discussion de mercredi ne nous réserverait pas beaucoup de surprises. Car, nos fidèles partisans de tout temps étaient à la brèche qui, tous, ont pris la parole pour confirmer et renforcer l'opinion qu'ils avaient émise au cours des précédentes législatures. Du côté démocrate (libéral-conservateur): MM. Chapuisat, Brun, Edmond Boissier,

Paul Pictet, qui a porté la question de l'égalité des sexes non seulement sur le terrain politique, mais aussi sur le terrain économique, se référant à la fameuse convention des typographes suisses, relative à l'exclusion des femmes, dont il a été question ici même, et demandant à ce sujet une explication à la fraction socialiste — ce qui n'a pas manqué de jeter une étincelle de plus dans l'atmosphère toujours très chargée d'électricité de notre Grand Conseil, et a momentanément fait passer au second plan le suffrage féminin. Du côté radical, M. Adrien Lachenal, qui a relevé avec beaucoup de justesse que, au fond, l'argument dernier derrière lequel s'abritaient nos adversaires quand l'inanité de tous les autres leur a été démontrée, est tout simplement un argument de sentiment: « cela ne me plaît pas que les femmes votent... »; chez les socialistes, M. Naine; chez les indépendants (catholiques): M. Meyer de Stadelhofen — lequel a bien un peu mérité le reproche fait par un autre orateur d'avoir soutenu le projet comme la corde soutient le pendu! M. Meyer n'a-t-il pas en effet suggéré entre autres de relever la majorité politique pour les femmes à vingt-cinq ans, en y ajoutant cette considération, irrésistible pour de fades poupées, seulement: « Les femmes ont toujours vingt ans!... » A ces amis de la première heure que nous étions certaines de retrouver se sont joints de nouveaux venus: MM. Nogarède, Pillionnel, Nicole, Dufaux, Burklin, chez les socialistes, Grosselin chez les radicaux, et sans doute aussi Bouvard, bien qu'il ait tenté de faire donner le pas sur le vote des femmes au vote obligatoire... pour les hommes! et Bourquin, bien qu'il ait soulevé l'objection que, si une étrangère épousait un Genevois, elle se trouverait de ce fait immédiatement et peut-être dangereusement éligible à toutes nos fonctions politiques. (Nationalité de la femme mariée! ont pu répondre en leur cœur les féministes!) M. Naine a d'ailleurs combattu avec force cette objection en faisant appel aux souvenirs historiques d'une part, car Calvin n'était pas même Genevois! au bon sens du corps électoral d'autre part qui choisira ses élues (!!) parmi celles qui, Genevoises de naissance ou de mariage, sont assez empreintes de notre esprit pour ne faire courir aucun risque aux institutions de notre République.

Du côté des adversaires, des voix anciennes aussi: MM. Fréd. et William Martin (démocrates), puis deux voix nouvelles: M. Mévaux (radical), au nom des agriculteurs, et surtout M. Gignoux, président du Conseil d'Etat, lequel nous a fait l'honneur d'un long discours préparé d'avance et soigneusement écrit. Or, comme dans la précédente séance, un député



E 1436

s'était plaint que l'article 97 du règlement qui interdit de lire des discours ne fût pas observé, et qu'on lui avait fermé la bouche en disant que ce même règlement autorise la lecture des rapports officiels, devons-nous considérer ce que nous a dit M. Gignoux comme l'opinion du Conseil d'Etat tout entier, ou seulement comme la sienne personnelle? Qu'elle vint du Conseil d'Etat *in corpore*, ou seulement de son président, l'argumentation de M. Gignoux a d'ailleurs été faible et banale. M. Gignoux est en effet de ces soi-disant féministes qui accordent tout aux femmes... jusqu'au suffrage exclusivement. C'est parce qu'il admire trop les femmes qu'il ne voudrait pas les voir se compromettre dans les luttes politiques dont il connaît de près toute la laideur; parce qu'il est disposé à leur accorder tout ce qu'elles demandent qu'il ne voit pas ce qu'elles pourraient gagner à obtenir le droit de vote; parce qu'il apprécie trop leur influence indirecte qu'il craint de la leur voir perdre; parce qu'il est trop certain que Genève est à la tête du monde pour faire courir à notre cité le risque de se mettre à la remorque d'autres nations qui ne la valent certainement pas... Dans quel beau rêve vit M. le président du Conseil d'Etat, qui passe pourtant pour un homme positif et fort au courant des réalités de la vie! et comme son imagination embellit, quand il parle au Grand Conseil, ce que nos autorités politiques font pour les femmes. Serait-il indiscret de lui rappeler qu'il y a un peu plus d'un mois, une lettre fleurie a été la seule réponse qu'a obtenue du Conseil d'Etat une demande de subsides d'une Société féminine de notre ville pour faire travailler des chômeuses? et qu'il a fallu, trois semaines plus tard, l'intervention des délégués masculins d'un Comité presque uniquement masculin pour obtenir pour cette même Société un subside double de celui qu'elle demandait? Serait-il encore plus indiscret de lui rappeler certain dialogue qui eut lieu, voici une douzaine d'années, entre un membre du Conseil d'Etat que préside actuellement M. Gignoux et la déléguée d'une Société féminine, et qui eut comme unique résultat tangible de convertir immédiatement au suffrage des femmes la dite déléguée¹?

Quant à M. Mévaux, ses objections datent de la période caricaturale de 1863 : les femmes qui votent se battent entre elles, celles qui veulent faire de la politique sont celles qui, dépourvues de grâce, n'ont pas trouvé de mari, etc. Il est quelque peu surprenant qu'en l'an 1921, pareilles antiquités puissent être encore rééditées dans une Assemblée législative. Ce n'est pas, en tout cas, à l'honneur de la clairvoyance des électeurs qui ont envoyé M. Mévaux siéger au Grand Conseil comme leur représentant.

Pour clore la séance, le « projet de loi émané de l'initiative populaire » a été remis, suivant le règlement, à l'examen d'une Commission de 11 membres, dont six suffragistes, deux adversaires (MM. Gignoux et Mévaux justement) et trois sur les sentiments desquels nous ne sommes pas nettement fixées, vu le silence prudent qu'ils ont observé mercredi².

* * *

¹ Il s'agissait tout simplement d'attirer l'attention de l'Assistance publique sur le fait que, alors qu'il existait dans notre canton un asile très bien organisé pour les hommes incurables, rien de ce genre n'avait été prévu pour les femmes. Des cas navrants signalés au cours d'une enquête décidèrent des sociétés féminines à faire une démarche officielle. Et voici le dialogue, significatif entre mille, qui s'engagea alors : « Monsieur le Conseiller d'Etat, il existe un asile pour les hommes incurables. — Oui. — Il n'en existe point pour les femmes. — Non. — L'Etat n'a-t-il pas l'intention d'en créer un? — Non. — Mais ne va-t-il pas pourtant agrandir l'asile des hommes? — Oui. — Alors?... — Madame, les femmes ne sont pas électeurs. — Adieu, Monsieur. — Adieu, Madame. »

² Signalons, à l'occasion de cette séance, deux excellents articles sur le suffrage féminin, dans la *Suisse* par M. Avennier, et dans le *Genevois* par M. Malche.

De M. Jenni, l'initiateur de la proposition de soumettre à la Landsgemeinde de Glaris le principe du suffrage des femmes, nous recevons les intéressants renseignements suivants :

Signée par 37 électeurs et 28 femmes, la pétition remise à la fin de décembre aux autorités cantonales pour être transmise à la Landsgemeinde demande que les ressortissants suisses du sexe féminin possèdent exactement comme les ressortissants suisses du sexe masculin le droit de parole, de vote, d'électorat, d'éligibilité et d'initiative dans les Assemblées communales et à la Landsgemeinde. Ici survient, il est vrai une subtilité électorale qui paraît contradictoire et que nous ne pouvons expliquer que par la distinction entre les « Suisses d'autres cantons » et les « Glaronnais autochtones ». Les « ressortissants suisses du sexe féminin continuent à ne pas pouvoir participer à la Landsgemeinde. » Cette proposition fut reconnue valable le 12 janvier dernier, et transmise au Conseil d'Etat pour étude et rapport. Malheureusement, ce Conseil d'Etat glaronnais, suivant en cela l'exemple de beaucoup d'autres Conseils d'Etat, a répondu, le 28 janvier, par l'avis qu'il recommanderait à la Landsgemeinde de rejeter cette proposition. Cela n'est pas pour nous étonner beaucoup.

M. Jenni se propose alors de mener une vigoureuse campagne de propagande dans son canton, durant les trois mois qui nous séparent de la réunion de la Landsgemeinde. Comme il n'existe point encore d'Associations suffragistes dans son canton, il a fait appel à l'Association suisse, qui ne manquera certes pas à la tâche qui lui incombe là.

* * *

La votation fédérale du 30 janvier a produit les résultats que l'on en attendait : le droit de referendum pour les traités avec l'étranger dont la durée dépasse 15 ans a été accepté à une forte majorité, et l'initiative socialiste supprimant les tribunaux militaires repoussée à peu près à une majorité des deux tiers. Les cantons qui l'ont acceptée ont été justement les cantons romands, Genève, Neuchâtel et Tessin.

Sur le premier point, l'hésitation n'était pas permise et la poussée de l'idée démocratique comme les précautions d'ordre économique exigeaient qu'une seconde Convention du Gothard fût chose désormais impossible. Sur le second point, l'opinion publique était moins fermement assise, et nous avons entendu beaucoup d'électeurs, point socialistes pourtant, manifester quelques doutes... Car tout en reconnaissant la valeur des raisons d'ordre pratique invoquées ici même dans notre dernier numéro, on peut demander si cette revision indispensable du Code pénal militaire qu'ont fait briller les adversaires de l'initiative socialiste n'est pas un miroir aux alouettes, et si la situation brusquement bizarre de juges civils obligés d'opérer avec un Code militaire antédiluvien n'aurait pas accéléré la procédure de revision — à la lenteur de laquelle nous, hélas! trop habitués nos législateurs?

En même temps que cette double votation fédérale, et pour économiser judicieusement le temps et les peines des électeurs, (nous croyons cependant, à entendre nos adversaires que les hommes passent la majeure partie de leur temps à voter!) ont eu lieu, dans la plupart des cantons des votations ou des élections spéciales. A Zurich, notamment, on a malheureusement repoussé une loi sur les auberges, loi dont la portée sociale (jour hebdomadaire de repos pour le personnel des hôtels et des auberges, limitation du nombre des auberges et de la vente au détail de l'alcool) aurait réuni les suffrages de toutes les femmes électrices. A Bâle, le peuple souverain s'est également

prononcé contre une loi sur le repos hebdomadaire, qui nous paraissait offrir également de nombreux avantages sociaux. Berne et Fribourg se sont ajoutés à la liste des cantons où fonctionne le régime de la proportionnelle, et Genève a repourvu les postes devenus vacants au Conseil des Etats et au Conseil d'Etat par le décès de M. Henry Fazy. Chose intéressante à relever ici, le candidat officiel du parti radical, M. Albert Malche, avait fait, dans son programme électoral, une place au suffrage des femmes « au nom du véritable suffrage universel. » Ce qui n'est point d'ailleurs pour nous étonner, M. Malche ayant été l'un des premiers hommes politiques radicaux, si ce n'est le premier, à prendre ouvertement et publiquement parti pour l'émancipation politique de la femme, mais qui est une des raisons de plus pour regretter que, esprit ouvert, souple et intelligent, M. Malche ne soit pas entré au Conseil d'Etat auquel il aurait apporté un peu d'inspiration renouvelante. Quant au nouveau représentant de Genève au Conseil des Etats, c'est M. Jean Sigg, un suffragiste, lui aussi, de la première heure. Il ne doit pas y en avoir pléthore dans notre Chambre Haute.

* * *

Et le chômage continue et atteint des proportions inquiétantes. A Genève, l'Office cantonal accusait, il y a quelques jours à peine, un millier de femmes chômeuses, soit le double du chiffre que nous indiquions, il y a trois semaines. On n'ose guère penser à l'accumulation de misères et de souffrances que cela représente.

Toutefois, depuis que nous avons traité ici cette question (et un passage de notre article a eu les honneurs d'une lecture au Grand Conseil), un fait nouveau est intervenu en ce sens que l'on ne s'est plus borné à des phrases et à des considérations philanthropiques, mais que l'on a agi. De par l'initiative privée, une grande Commission s'est formée, à laquelle le Conseil d'Etat a été trop heureux de remettre la tâche qui l'effrayait. Des crédits ont été votés, des subventions accordées, certaines communes se sont mises à l'œuvre, et toutes les bonnes volontés se groupent dans un effort commun d'entraide matérielle et morale. En ce qui concerne les femmes, dix mille francs ont été mis à la disposition de l'Union des Femmes pour faire travailler les chômeuses, et d'autres projets sont à l'examen. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

E. Gd.

Quelques simples calculs

Dans une de nos récentes chroniques de quinzaine, parlant de la grève des imprimeurs de décembre 1920 à Genève, nous disions qu'elle nous avait été clémente, n'ayant empêché en rien la parution de notre journal. « Pour le moment », ajoutions-nous, car nous nous attendions forcément au contre-coup inévitable de ce renchérissement de salaires chez les typos : l'augmentation de nos frais d'impression. Et dès les premiers jours de janvier 1921, nous étions effectivement informées que, dès ce moment et jusqu'à nouvel avis (fin mars probablement, la décision concernant les salaires de l'imprimerie devant être révisée à cette date, et peut-être en faveur d'une nouvelle augmentation), le prix de notre numéro était relevé de 20 fr. par 1000 exemplaires.

Bon. Cela paraît peu à première vue, à ceux qui ne peinent pas depuis le début de la guerre pour équilibrer la situation financière d'un journal. Mais pour nous, qui savons la marche ascendante, des années durant, de nos frais d'impression, ces 20 fr. en surplus chaque fois que paraît un numéro ont une signification tout autrement inquiétante.

Nous allons en toute simplicité et en toute franchise donner ici des chiffres. Car il est nécessaires que les amis du *Mouvement Féministe* sachent quelles sont et doivent être ses conditions d'existence.

Quand notre journal est venu au monde, en novembre 1912, nous payions 90 fr. le numéro à 1000 exemplaires. Aujourd'hui nous le payons 240. Presque le triple.

240 fr. pour 1000 exemplaires, cela fixe le prix de revient du numéro, pour les frais d'impression seulement, à 24 cent. Joignons-y un centime et demi de frais d'expédition (pliage, mise sous bande, adresse, etc.) et $\frac{3}{4}$ de centime de port (ceci jusqu'en juin seulement, date à laquelle les taxes d'expédition des journaux seront relevées); le prix de revient de chaque exemplaire est donc exactement de 26 cent. $\frac{1}{4}$. Or nous vendons notre numéro 25 cent. doutant très fort qu'on nous l'achète à un prix supérieur, et sur ces 25 cent. doit encore être prélevée, dans les kiosques et les dépôts, une commission qui varie du 25 au 40 %.

Nous perdons donc sur chaque numéro qui se vend en dehors de l'abonnement. Et nous perdons également sur l'abonnement. Car, par une simple multiplication, si le numéro nous revient 26 cent. $\frac{1}{4}$, les 24 numéros qui paraissent durant l'année nous coûtent 6 fr. 30. Or, l'abonnement au *Mouvement* est de 5 fr.

Et qu'on s'en rende bien compte, les chiffres que nous venons d'indiquer correspondent exclusivement à ces trois postes de notre budget : impression, expédition, ports. Pas un centime n'est payé pour frais d'administration, de rédaction, de collaboration. Pas un seul membre de la pléiade dévouée, toujours prête à tous les travaux, toujours disposée à toutes les recherches documentaires, de nos collaborateurs, qui émarge à notre budget. La collaboration au *Mouvement* est absolument gratuite, et ce fait nous prive, pour le dire en passant, de concours intéressants. Nous savons bien d'ailleurs qu'il est parfaitement anormal qu'un journal ne rétribue pas ses collaborateurs, puisque, et de plus en plus, tout travail mérite son salaire : mais qu'on veuille bien nous dire alors comment nous y prendre.

Sans compter qu'à ces trois postes de notre budget s'en ajoutent d'autres : frais considérables de correspondance (que la lettre à 20 cent, ne va pas alléger), de bureau et d'administration (par exemple : chaque bulletin de versement à notre compte de chèques, imprimé à notre adresse pour éviter les innombrables et incroyables erreurs qui se produisent sans cette précaution, nous revient à près de 8 centimes, taxe postale comprise, et tant de nos abonnés oublient de payer le sou supplémentaire que nous leurs demandons!), de publicité (car nous estimons nécessaire de nous faire connaître en publiant notre sommaire dans plusieurs journaux très répandus en Suisse romande et alémanique), de dédommagement à nos collaborateurs pour les frais que nécessitent leurs articles, etc., etc.

Comment alors vivons nous ? Par quel fonds secret alimentons-nous ce fleuve toujours roulant de dépenses, minimes souvent en elles-mêmes, mais qui, multipliées par mille, finissent par chiffrer formidablement ? Tout simplement parce qu'en 1912, lors de la création du *Mouvement*, nous avions pris la précaution de constituer avec l'aide de quelques amis un fonds de garantie. Que, dans l'âge d'or de l'avant-guerre, quand nous payions trois fois moins que maintenant à l'imprimeur, non seulement nous ne perdions pas sur chaque abonnement, mais encore nous gagnions (et cependant, le prix était de 2 fr. 50) et qu'ainsi nous avons pu capitaliser une petite réserve, qui nous a permis de vivre jusqu'à maintenant. Mais, au train dont vont les